



Communiqué de presse

La Turdine allant de la source au barrage de Joux, labélisée « Rivière en bon état » par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Joux – le 5 juin 2019

Paul Rossi, Président du Syndicat de rivières Brévenne Turdine et Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse inaugurent le label « Rivière en bon état » décerné à la Turdine allant de la source au barrage de Joux.



Ce label récompense les gestionnaires des rivières qui agissent pour l'atteinte du bon état écologique de leur cours d'eau. Il permet à tous les citoyens – promeneurs, pêcheurs, baigneurs – d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.

LA SOURCE DE LA TURDINE, UNE RIVIERE PRESERVEE

Le label « rivière en bon état », décerné par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, récompense les efforts de tous les acteurs locaux impliqués dans la reconquête et la préservation du bon état des eaux.

Le tronçon de la Turdine allant de la source au barrage de Joux fait partie des rivières labélisées en 2018 pour l'excellente qualité de ses eaux. D'une grande richesse naturelle et patrimoniale, la rivière abrite une faune et une flore remarquable, de belles zones humides et l'aménagement de deux seuils sur ce secteur ont permis de retrouver une circulation piscicole optimale. Pêcheurs et randonneurs sont les premiers bénéficiaires de ce site exceptionnel.

« Ce label que nous avons obtenu en 2018 représente pour nos élus une véritable reconnaissance du travail fourni depuis de nombreuses années. Le territoire prend conscience de l'atout que constitue le cours d'eau

pour son développement. Cela veut dire que l'on prend soin des rivières et certains publics, à commencer par les pêcheurs, sont sensibles à la qualité de l'eau », se félicite Paul Rossi, son président.

LE LABEL « RIVIERE EN BON ETAT », UN SESAME POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Depuis le lancement du label « Rivière en bon état » en 2015, l'agence de l'eau a labélisé **76 « Rivières en bon état »** ou tronçons situés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Elle peut être un facteur d'attractivité pour les territoires.

« L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a créé le label « rivière en bon état » pour récompenser tous ceux qui se mobilisent, les collectivités, les pêcheurs, les associations, les acteurs économiques pour reconquérir le bon état des eaux. Le bon état des eaux est un concept qui vient de la directive cadre sur l'eau et c'est finalement la principale mission de l'agence de l'eau : aider les partenaires à ce que toutes les masses d'eau, les rivières, les lacs, les eaux souterraines, le littoral retrouvent des eaux de qualité. Pour cela, il faut une mobilisation collective. Le label reconnaît cet effort, montre que c'est possible et qu'un site restauré est un outil d'attractivité touristique. Un environnement préservé, c'est aussi une forme de développement durable. »



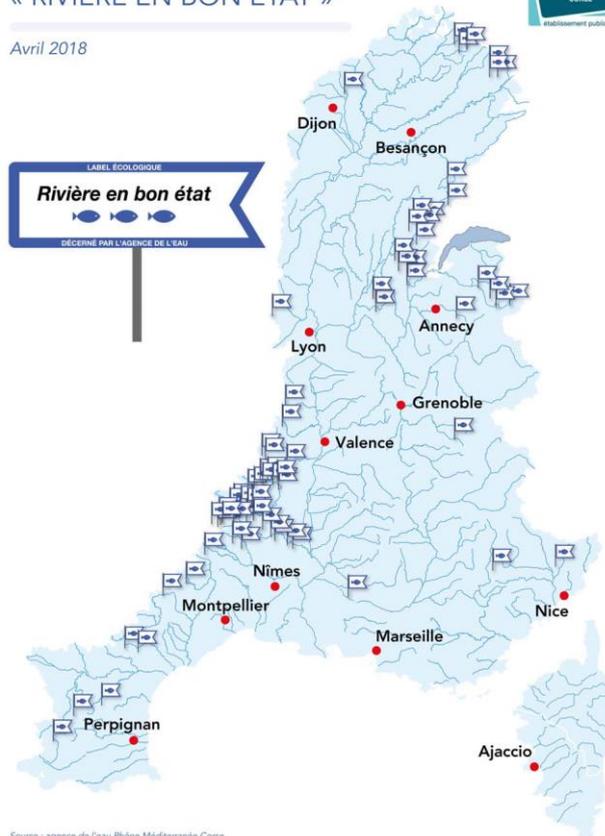
> De nombreux paramètres mesurés

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à-dire leur diversité biologique et le niveau des pollutions organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas être soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...).

Le bon état des eaux au sens de la Directive cadre sur l'eau correspond aux conditions permettant le bon fonctionnement des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien de la faune et de la flore aquatique.

Carte des rivières labélisées « RIVIÈRE EN BON ÉTAT »

Avril 2018



- [Téléchargez la liste des rivières labélisées en bon état](#)
- [Téléchargez le règlement du label](#)

A propos du Syndicat de rivières Brévenne Turdine <https://www.syribt.fr/>

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) est un syndicat mixte (il regroupe des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI), qui a été créé le 1er janvier 2006. Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine couvre les 44 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 4 intercommunalités adhérentes au SYRIBT (la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (adhérente pour 16 communes), la C.A. de l'Ouest Rhodanien (adhérente pour 10 communes), la C.C. des Monts du Lyonnais (adhérente pour 15 communes), la C.C. Beaujolais Pierres Dorées (adhérente pour 2 communes).

Son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, il concerne l'ensemble du bassin versant Brévenne-Turdine : un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun, en l'occurrence la confluence avec l'Azergues à Lozanne. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux, ce qui explique que certaines communes ne soient pas entièrement sur le bassin versant Brévenne-Turdine.

Le bassin versant de la Brévenne s'étend sur 440 km².

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine gère un ensemble de cours d'eau, dont les deux principaux sont la Brévenne et son affluent principal la Turdine. Ces deux cours d'eau sont maillés par de nombreux affluents : le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 kilomètres de cours d'eau.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous tutelle du ministère de la Transition énergétique et solidaire, entièrement dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence emploie 350 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 440 M€.

Contacts presse

Syndicat de rivières Brévenne Turdine : Anne-Fleur Vaillant - anne-fleur.vaillant@syribt.fr T: 04.37.49.70.89

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini : 06 33 03 76 24 valerie.santini@eaurmc.fr